



# La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



—•••••

## SOMMAIRE

- ANTOINE BAUMANN. . . . . *La Reconstitution de la petite patrie  
d'après le Positivisme.*
- RAOUL DE LA GRASSERIE. . . . . *Du Travail législatif. VI.*
- P. LORIN. . . . . *Morale scientifique.*
- G. DEHERME. . . . . *Les Livres qui font penser.*

—•••••

## ABONNEMENTS

France : Un an : 4 francs. — Six mois : 2 fr.

Étranger : Un an : 6 francs.

—•••••

Le Numéro : 0 fr. 40

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

234, Faubourg Saint-Antoine (XII<sup>e</sup> Arr.

PARIS

Bibliothèque Maison de l'Orient



125733

## VIENT DE PARAÎTRE :

---

*Almanach de la Coopération française pour 1905*, publié par le Comité central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. CH. GIDE, avec la collaboration de MM. BERGET, de BOYVE, CERNESON, DAUDÉ-BANCEL, DUFOURMANTELLE, D<sup>r</sup> LEGRAIN, D<sup>r</sup> MULLER, NAST, RAYNERI, RIVET, ROLLET, ROUBAUD.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

*En vente à la Coopération des Idées, 0,40 ; franco, 0,50*

---

## A NOS ABONNÉS

---

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

---

### L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.  
Étranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



# La Coopération des idées

## La reconstitution de la petite patrie



D'APRÈS LE POSITIVISME<sup>1</sup>

Auguste Comte a proposé de diviser la France en dix-sept provinces, ayant pour capitales respectives Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen, Nantes, Toulouse, Lille, Strasbourg, Reims, Orléans, Angers, Montpellier, Limoges, Clermont, Dijon, Rochefort.

Il s'agissait pour lui d'une première étape pour arriver à reconstituer la petite patrie. Je voudrais montrer quelle relation existe entre ce projet et l'ensemble des idées qui le justifient. Si, au début, je me vois forcé de remonter un peu haut, on voudra bien prendre patience. Je suis un peu comme un professeur de géométrie qui, ayant à démontrer un théorème, se trouve obligé de rappeler les théorèmes précédents.

Auguste Comte, comme la plupart des hommes de

(1) Conférence faite à la *Coopération des Idées*.

génie, fut d'une précocité remarquable. A peine était-il sorti de l'École polytechnique, qu'on le vit s'adonner avec ardeur à l'étude qui devait faire l'objet principal — je pourrais dire le pivot central — de toutes ses préoccupations pendant le reste de son existence : la recherche des lois qui dominent et qui règlent, en dehors de toute intervention de notre part, l'existence et le développement des sociétés humaines.

On était au lendemain de la Révolution, et les préoccupations de cet ordre hantaient alors tous les esprits méditatifs. Le public s'intéressait passionnément aux questions de ce genre. Elles flottaient dans l'atmosphère ambiante qui s'en trouvait pour ainsi dire saturée. Il en va toujours ainsi. Le rôle des grands esprits n'est pas de poser des problèmes dont on ne soupçonnait pas l'existence, mais de donner d'intéressantes solutions à ceux qui se posent autour d'eux.

Auguste Comte lui-même n'a jamais eu d'autres prétentions. Son mérite incomparable, aux yeux des positivistes, est d'avoir déterminé, avec une précision qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, les éléments qui entrent en jeu dans les problèmes de notre époque. Cette précision supposait, chez celui qui se trouvait capable de l'apporter dans un domaine de faits aussi compliqués, cette rare aptitude aux vues d'ensemble, qui permet de découvrir un mouvement régulier, continu, sous le flot chaotique des événements particuliers. Si le sens de l'histoire a été une des nouveautés du dix-neuvième-siècle, personne ne l'a eu à un degré aussi éminent que le fondateur du positivisme.

Ce qui fait la profondeur et la force de ses vues historiques, c'est qu'elles ne se bornent pas à embrasser quelques siècles de la vie d'un pays particulier,

de la France, par exemple. Elles atteignent l'évolution de l'espèce humaine, considérée dans son immensité. Et sans doute une pareille prétention peut faire sourire les érudits, lesquels ne tiennent pour tout à fait certains que les événements dont le récit détaillé nous est parvenu sous la forme de documents écrits, d'une authenticité à l'abri de toute critique. Mais c'est le cas de répéter, avec M. Ernest Lavisse, qu'en histoire le général est beaucoup plus certain que le particulier, et que, par exemple, si l'on peut discuter encore sur les raisons précises qui amenèrent Luther à rompre avec l'Église de Rome, les causes fondamentales d'où est sorti le mouvement de la Réforme demeurent très claires et très certaines. Ce sont les arbres qui empêchent d'apercevoir la forêt, dit un proverbe allemand. L'histoire ne peut nous être utile, elle ne peut nous ouvrir des aperçus sur l'avenir, et par suite sur les moyens les meilleurs de le préparer, que si nous oublions un peu les arbres pour ne nous arrêter que sur les grandes ondulations de la forêt.

C'est en procédant ainsi qu'Auguste Comte fut amené à formuler cette proposition : L'activité humaine, après avoir été guerrière dans le passé, deviendra de plus en plus exclusivement industrielle dans l'avenir.

Il y avait peut-être quelque hardiesse à parler ainsi en un temps où l'Europe se remettait à peine de l'émoi que lui avaient causé les extraordinaires campagnes de Bonaparte. D'autre part, l'industrie n'avait pas encore pris l'essor colossal dont nous sommes témoins et qui en présage un plus colossal encore pour les générations qui suivront la nôtre. On voudra bien noter que, au moins en ce qui concerne le développement industriel, Comte a été bon prophète, et

que sa prophétie est antérieure à l'établissement de nos réseaux de chemins de fer. Et, en ce qui concerne l'extinction non encore réalisée de l'activité guerrière, on voudra bien m'accorder que cette activité guerrière est contradictoire avec les besoins de l'industrie; on ne peut pas à la fois se battre et faire marcher des usines, et il est assez probable que si, en 1870, la vie industrielle avait été en Allemagne ce qu'elle y est aujourd'hui, la France n'aurait pas eu à subir l'agression qui l'a laissée meurtrie et mutilée.

Sans doute il est fort possible que les rivalités industrielles elles-mêmes engendrent certains conflits sanglants. Mais l'incompatibilité que je signalais n'en subsiste pas moins, et elle est irréductible. Si nous ne pouvons dire quand et comment ceci finira par tuer cela, la chose n'en est pas moins dès à présent certaine. Et vous pouvez, dès maintenant, pressentir que cette transformation aura d'importantes conséquences au point de vue de l'idée qu'on se fera de la patrie.

Les positivistes aiment à répéter, après leur maître, qu'il y a pour les hommes trois groupements fondamentaux à côté desquels tous les autres n'ont qu'une importance très secondaire. Ce sont la famille, la patrie et l'humanité.

Pour les positivistes, ce qui caractérise la patrie, c'est la solidarité des activités. Dans tout homme on peut distinguer trois choses : ses sentiments, ses pensées, ses actes. C'est le sentiment qui forme la base de la famille, et, de nos jours, on peut en voir de très unies, quoique de profondes divergences intellectuelles subsistent entre leurs membres. C'est l'intelligence qui sert de lien fondamental entre tous les

hommes qui habitent la planète : sous toutes les latitudes, les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, et, si tous les hommes ne le comprennent pas encore, il est clair qu'avec le temps, et en les éduquant comme il convient, on arrivera à le leur faire comprendre. Il est facile de démontrer que l'association intermédiaire, la patrie, repose principalement sur une coopération des activités (1).

La première ébauche de la patrie, nous la trouvons dans ces associations de chasse et pêche qui, aujourd'hui encore, groupent ensemble plusieurs familles distinctes chez les populations les plus attardées de l'Afrique et de l'Océanie. C'est bien là un groupement d'activités au premier chef. A un degré un peu plus élevé de civilisation, lorsque les mœurs sédentaires ont à peu près prévalu, cette même association tend à devenir agricole. Aux produits de la chasse et de la pêche viennent s'ajouter ceux du sol, et on arrive à favoriser leur développement par des soins plus ou moins éclairés et méthodiques, à mesure que les peuples s'éloignent davantage de la sauvagerie primitive.

Mais, à partir de ce moment, la notion de patrie conçue en tant qu'association pacifique va s'obscurcir graduellement pour faire place, pendant longtemps, à l'idée d'association militaire ayant la conquête pour but.

(1) Je souligne ce *principalement*. Dans les trois grandes associations humaines, le sentiment, la pensée et l'activité concourent à former le lien commun. Seulement c'est tantôt le sentiment, tantôt la pensée, tantôt l'activité qui jouent le premier rôle dans la liaison. Il ne saurait en être autrement, puisque les éléments fondamentaux de la nature humaine demeurent inséparables chez chacun de nous, et ne peuvent être isolés que par l'analyse abstraite, celle-ci demeurant d'ailleurs indispensable pour l'étude de l'ensemble.

Voici ce qui se passe. D'une part la seule richesse connue, c'est la richesse agricole, qui dépend de la possession de la terre. En outre, la production agricole est assez faible, parce que les procédés de culture sont encore très rudimentaires. D'où, nécessité de posséder de grandes étendues de terres, pour obtenir ce qu'on pourrait avoir aujourd'hui avec des étendues bien moins considérables. L'envie devait donc venir fort naturellement aux membres composant le clan ou la tribu, c'est-à-dire la patrie primitive, d'agrandir le territoire exploité en commun par l'adjonction des territoires voisins.

Assurément, ce n'est point là l'unique cause originelle de la guerre. Les mouvements collectifs de quelque importance sont toujours fort complexes, et on se trompe quand on veut les expliquer par le développement d'une seule tendance de la nature humaine. En ce qui concerne la conquête, qui devait aboutir à la constitution des grandes patries, des nations comme on dit aujourd'hui, il faut tenir compte d'un autre élément. Chaque patrie avait non seulement son territoire propre, mais encore son système social particulier : organisation en castes ou en classes, forme de gouvernement, religion, etc. Et chaque peuple vivait avec l'illusion que, son système social étant bien supérieur aux autres, il fallait le faire prédominer partout, en employant la force pour vaincre les résistances. C'est la maladie de la domination, dont les peuples modernes ne sont pas encore guéris. Je me hâte d'ajouter, pour être complet, que, plus d'une fois, la conquête a eu pour effet de faire cesser des rivalités inextinguibles. Ça été notamment le rôle de l'ancienne Rome, dont les légions se trouvèrent avoir fait la guerre pour imposer les mœurs de la



paix : *pacis imponere mores*, comme disait Virgile.

De la longue période, qui n'est pas encore terminée, et durant laquelle la base de la patrie fut la guerre et la conquête, il faut aussi retenir autre chose. Je vous disais tout à l'heure que les associations de pêche et de chasse, puis les associations agricoles avaient été la première forme de la patrie. C'était là des groupements dans lesquels les hommes associaient leurs activités pour subvenir à leurs besoins matériels, et, en premier lieu, au plus pressant de tous, au besoin de se nourrir. Pendant la période de civilisation militaire, la patrie fut encore un groupement des activités, mais en vue de la conquête ou au moins de la défense contre les agressions des voisins. Seulement, la coopération des activités devint tout de suite beaucoup plus complexe. Pour exploiter, au point de vue de la chasse, de la pêche, ou des récoltes, un territoire de peu d'étendue, il n'était besoin que d'une solidarité sociale rudimentaire. Et sans doute il fallait bien tout de même que l'ensemble des opérations fût dirigé par certains chefs, qu'une certaine division du travail fût organisée ; mais ce n'était tout de même qu'un embryon d'organisation. Avec la guerre, le but à atteindre devenant plus difficile, l'instrument se perfectionne pour éviter les déperditions de forces, le mécanisme social se décompose en un certain nombre de rouages qui se meuvent avec précision et deviennent étroitement solidaires les uns des autres. L'expérience ne tarde pas à démontrer que le succès dépend de l'habileté avec laquelle seront coordonnés les efforts individuels : la phalange macédonienne culbutera sans peine les armées beaucoup plus nombreuses des monarchies asiatiques, et les légions ro-

maines tiendront tête avec succès aux hordes innombrables mais incohérentes des Cimbres et des Teutons.

En somme, l'art d'agir en commun se sera considérablement développé, et nous aurons fait sous ce rapport de précieuses acquisitions, susceptibles d'être appliquées un jour à autre chose qu'à la guerre.

Si nous laissons de côté les théocraties de l'Égypte, de l'Inde, du Pérou, du Mexique, qui furent de grands empires pacifiques pour des raisons spéciales d'isolement géographique, et si nous nous en tenons à ces populations européennes qui forment l'élite de la race humaine, parce qu'elles ont évolué avec une rapidité dépassant de beaucoup celle de toutes les autres, on peut dire que la constitution de l'ancien empire romain a marqué l'apogée de la patrie basée sur la coopération militaire. Certes, il y aura beaucoup de guerre pendant et après le moyen-âge. Mais, si l'on excepte le mouvement religieux des croisades, il n'y aura plus de guerres populaires, que celles qui auront pour objet non la conquête, mais la défense, comme, par exemple, la guerre qui aboutit à rejeter les Anglais hors de France dans la première moitié du quinzième siècle. Ce que j'appellerai la maladie de la domination universelle, ou, pour me servir d'une expression plus moderne, l'esprit impérialiste, donne déjà des symptômes de décroissances. En même temps, et par une coïncidence qui n'a rien de fortuit, nous voyons renaître, sous des formes et dans des conditions toutes nouvelles, la petite patrie des temps primitifs. Le système féodal tout entier, avec ses royaumes, ses duchés, ses comtés, ses baronnies, etc... n'est pas autre chose qu'une organisation de la vie

locale, avec la somme d'indépendance que ses besoins comportaient alors (1).

Ici, une objection se présente à l'esprit. On se demande pourquoi l'organisation féodale a duré si peu, et pourquoi elle a fait place au système des grands états européens, tous plus ou moins complètement centralisés. C'est que, si l'organisation féodale n'avait pas la conquête pour but, elle conservait pourtant une destination militaire : la défense contre les barbares du nord et de l'est, qui, depuis la chute de l'empire romain, continuaient à menacer de leurs incursions les pays relativement riches et prospères vers lesquels tendaient leurs convoitises. La féodalité cultivait donc et devait cultiver les instincts guerriers. Mais lorsque le péril barbare eut disparu, ces mêmes instincts, ayant perdu le champ d'activité où ils avaient trouvé à s'exercer, devenaient un danger intérieur. On vit alors les rivalités turbulentes entre petites patries, qui remplissent toute la deuxième partie du moyen âge, et il me suffira de vous rappeler notamment combien la lutte des Armagnacs et des Bourguignons causa de mal en France. Louis XI et Richelieu ont donc eu raison de travailler à la ruine du système féodal ; ce qui ne nous empêchera pas de regretter que certains monarques, comme Louis XIV, aient poussé

(1) Il est à peu près impossible de prolonger au delà du moyen âge, les racines de nos petites patries actuelles, à raison des bouleversements causés par l'invasion des barbares sur les anciens territoires romains. Cependant ce n'est pas l'une proposition absolue ; en dehors du domaine mathématique, le positivisme ne formule jamais que des propositions relatives. Les Savoyards qui prétendent descendre des Allobroges ont certainement raison, dans une mesure que nul ne pourrait déterminer.

le mouvement beaucoup trop loin, sous l'influence d'un esprit impérialiste, qui n'était plus du tout dans les tendances spontanées des populations, et qui n'avait d'autres racines que l'orgueil personnel du souverain.

Pour en revenir au moyen âge, je ne puis passer sous silence un point de très haute importance eu égard au sujet qui nous occupe. La reconstitution de la petite patrie coïncida avec un essor industriel, qui, naturellement timide au début, devait se prolonger jusqu'à nous et servir de point de départ au grand élan que nous avons sous les yeux. Les premiers engins industriels un peu importants, destinés à mettre à notre service les forces aveugles de la nature, datent du moyen âge : tel est notamment le cas des moulins à eaux et à vent. Sans doute cet essor industriel a eu aussi d'autres causes. Parmi celles-ci, il ne faut pas oublier l'abolition de l'esclavage. Cette abolition poussait à économiser les forces humaines, et à rechercher toutes les combinaisons de procédés matériels permettant de suppléer à leur emploi. Mais cet essor se rattache aussi à la reconstitution de la petite patrie, et c'est ce que je voudrais expliquer en termes aussi peu abstraits que possible.

Jusqu'à présent, j'ai longuement insisté sur cette idée que la patrie était une association des activités humaines. Mais il y a quelque chose d'incomplet dans cette définition. On a toujours lié l'idée de patrie à celle d'une portion déterminée de la planète terrestre. Aimer sa patrie, ce n'est pas seulement aimer ses concitoyens, des ancêtres et des descendants communs. C'est aussi aimer le sol qu'ils habitent, qu'ils

ont habité, et qu'ils habiteront comme nous. De telle sorte que la patrie est en définitive une association qui embrasse, non seulement un groupe d'êtres humains, mais encore le milieu matériel dans lequel ils se meuvent habituellement (1).

Rapprochons maintenant ces constatations de celle que je faisais en commençant, à savoir que l'activité humaine, après avoir été longtemps surtout guerrière, tend à devenir de plus en plus industrielle. Nous pourrions en conclure que la Patrie de l'avenir sera une association formée dans le but de tirer tout le bien-être possible du milieu qu'habitent ses membres. Or, pour modifier favorablement ce milieu, pour en tirer tous les avantages possible, la condition indispensable entre toutes, c'est de le bien connaître et d'arriver à se familiariser tout à fait avec les particularités qu'il présente et qui le différencient des autres milieux plus ou moins éloignés. Par exemple, un agronome, habitué à la culture des terres normandes, trouverait certainement son habileté en défaut, si on le transportait brusquement en Provence. Un métallurgiste, habitué à traiter le minerai du bassin de Longwy serait obligé de recommencer partiellement son éducation professionnelle pour tirer un parti équivalent des minerais de l'Espagne. La houille du département de la Loire, n'étant pas de même qualité que celle du Pas-de-Calais, sup-

(1) L'humanité a aussi son milieu propre, la terre ; mais c'est un milieu trop immense pour qu'il puisse occuper habituellement le cœur et la pensée de chaque individu. Le milieu de la famille c'est la maison paternelle ; mais là aussi il y a insuffisance de liaison pour deux motifs : 1° parce que le milieu lui-même n'est pas assez durable matériellement ; 2° parce que, à chaque génération, beaucoup d'enfants sont et seront toujours obligés d'en adopter un autre.

pose des procédés d'extraction qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Et ainsi de suite.

En somme, tandis que l'activité guerrière porte l'homme à regarder à l'extérieur et un peu à perte de vue, — ce qui est une conséquence de l'instinct de domination auquel il obéit alors, — l'activité industrielle le porte à concentrer son attention sur ce qui l'entoure immédiatement et se trouve réellement à portée de ses regards. Il cède alors à ce sage instinct d'amélioration qui lui fait rechercher non pas une perfection chimérique, mais simplement le mieux qui se trouve dans le domaine du possible.

Vous devez apercevoir maintenant comment la constitution de la petite patrie a pu favoriser le premier essor de l'industrie au moyen âge. Vous devez apercevoir aussi pourquoi le positivisme considère comme une nécessité urgente de reprendre ce mouvement, en l'accommodant, bien entendu, aux différences de mœurs dont il faut tenir compte.

Ce serait un progrès au sens le plus juste et le plus moderne de cette expression. A cet égard, il importe de dissiper des préventions que vous connaissez certainement. On nous dit, en effet : « Reconstituer la petite patrie, c'est revenir en arrière. C'est méconnaître le mouvement général de la civilisation qui tend à renverser les barrières séparant les groupes humains pour aboutir à l'unification de notre espèce. C'est raviver des rivalités génératrices de luttes fratricides. De pareils projets ne peuvent convenir qu'aux rétrogrades. »

Voilà ce qu'on objecte. L'objection serait fondée s'il s'agissait de reconstituer la petite patrie sur la base militaire. Mais il n'est aucunement question de cela. Tous les décentralisateurs, à quelque école

qu'ils appartiennent, n'ont en vue qu'une reconstitution à base industrielle. Quand on demande que la France soit divisée en un certain nombre de grandes provinces pouvant s'administrer avec une autonomie relative, on demande seulement que celles-ci puissent adapter leurs réglementations intérieures aux particularités qui découlent de la configuration du sol, des voisinages géographiques, du climat, et de tout un ensemble extrêmement complexe de choses qui en sont la conséquence directe ou éloignée, telles que les traditions historiques.

L'unification de la race humaine — une certaine unification, du moins, qui laisserait place à de nombreuses et profondes différences — est aussi dans les éventualités que le positivisme considère comme désirables et même comme probables. Seulement, tandis que quelques-uns rêvent d'une humanité qui ressemblerait à une immense nappe de sable dont le vent soulèverait les grains chaque fois qu'il soufflerait avec un peu de force, nous en voudrions une comparable à un grand édifice construit avec de bons moellons solidement ajustés les uns aux autres. La petite patrie, c'est le moellon primordial sans lequel on ne fera rien de bon.

Vous sentez bien que la petite patrie ne sera et même ne pourrait pas être un groupement isolé, qu'une nouvelle muraille de Chine séparerait du reste du monde. Tout ce que j'ai dit précédemment n'implique en aucune sorte qu'il soit interdit aux petites patries de se réunir, de se grouper, de se fédérer pour la gestion des grands intérêts qui leurs seront communs. En France, notamment, le service de ces grandes entreprises de transport, qu'on appelle les chemins de fer, ne pourrait fonctionner conve-

nablement, si ceux-ci se trouvaient morcelés en autant de tronçons distincts qu'il pourrait y avoir de provinces. Et il serait aisé de trouver d'autres exemples du même genre. La fédération des provinces françaises conserverait donc, même au seul point de vue économique et industriel, une véritable unité.

Mais je vais plus loin. Je considérerais comme très légitime et très désirable que la fédération des provinces françaises s'unisse aux autres fédérations européennes pour la gestion de certaines entreprises d'un intérêt international. De notre temps déjà, nous voyons des trains organisés pour faire le service entre Paris et Pétersbourg, Paris et Constantinople. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que les choses de ce genre se multiplieront et se développeront beaucoup. Mais, quel que puisse être leur développement, et même si nous arrivons, ce qui est parfaitement possible, à la constitution des Etats-Unis d'Europe, il faudra toujours à la base la petite patrie, parce que l'industrie qui transforme les éléments et les produits naturels du sol, de même que celle qui utilise et discipline les forces spontanées existant autour de nous, suppose une concentration de l'attention des hommes sur ce qui se trouve vraiment à portée de leur vision, toujours assez courte.

J'ai dit tout à l'heure que, pour les positivistes et quelque longue que puisse être encore la tâche, l'espèce humaine s'acheminait vers une certaine unification. Partant de là j'ai comparé l'humanité de l'avenir à un vaste édifice dont la petite Patrie formerait le moellon primordial. Après ce que je viens d'ajouter, il serait plus vrai de prendre un autre terme de comparaison et de dire que l'humanité



future devra être comme un immense organisme vivant, dont toutes les parties demeurent solidaires les unes des autres, tout en conservant une indépendance propre, qui demeure indispensable pour que chacune puisse bien remplir son office particulier. Que trouvons-nous dans un organisme vivant, dans le corps d'un animal, par exemple ? Nous trouvons un groupe de cellules formant l'organe de la vue, un autre formant l'organe de l'ouïe, d'autres qui forment l'estomac, les poumons, le cœur, etc... L'indépendance entre ces organes divers est très grande, elle n'est pas complète. Ils sont reliés entre eux par l'appareil nerveux et l'appareil de la circulation du sang. Or, dans les sociétés humaines, la complexité de l'organisme est encore bien plus grande que dans le corps d'un animal. Il s'ensuit que l'indépendance de chaque organe doit être bien plus considérable, et que leur liaison doit être assurée par des appareils d'une extrême souplesse (1). Aussi bien, il nous est aisé d'apercevoir dès maintenant l'un au moins de ces appareils de liaison. Si la petite patrie doit être un organe de production industrielle, il lui est indispensable d'échanger les produits qui lui sont spéciaux, avec ceux qui sont spéciaux à d'autres petites patries. Ceci, ce n'est plus le rôle de l'industrie, mais celui du commerce, dont le mouvement général offre une si profonde analogie avec celui de la circulation du sang. Et vous pouvez voir par là pourquoi, dès aujourd'hui, les chemins de fer, ce grand outil des échanges commerciaux, offrent par certains côtés

(1) Il ne faut pas oublier que ceci est une simple comparaison et que toute comparaison cloche. Ce sont les matérialistes, et non les positivistes, qui prétendent faire rentrer la sociologie dans la biologie.

un véritable caractère international (largeur égale des voies dans les grands pays d'Europe, wagons qui circulent d'un pays à l'autre).

Chaque petite patrie devrait donc rester maîtresse de sa législation industrielle et agricole, afin de la bien adapter aux nécessités locales. Et on devine aisément que les réglementations relatives au taux des salaires, aux rapports entre patrons et ouvriers (pour ne prendre que ces deux exemples) varieront d'un pays à l'autre. Mais la législation commerciale devrait rester uniforme.

L'ensemble de ces vues est si peu chimérique, que leur réalisation se trouve déjà fort avancée, si non dans l'ordre apparent, politique, matériel, au moins dans un domaine plus caché, mais néanmoins fort important, dans le domaine moral.

En dépit de Louis XIV et de Napoléon I<sup>er</sup>, la petite patrie, dont l'origine remonte au moyen âge, n'a point disparu parmi nous. Elle a laissé une empreinte ineffaçable, en créant des races distinctes (1). Encore qu'ils habitent des pays qui se touchent, les Bretons ne se confondent nullement avec les Normands, pas plus que les Champenois avec les Lorrains, ou les Lyonnais avec les Auvergnats. Ces races provinciales peuvent elles-mêmes se grouper en deux faisceaux : le faisceau latin au midi, où l'influence romaine se

(1) Je répète, à propos de l'idée des races, que le positivisme nage dans le relatif. Nous rejetons donc la conception matérialiste d'après laquelle il y aurait dans la race je ne sais quelle force primordiale, immuable dans son essence. Pour nous les races sont des produits à la fois historiques (influence héréditaire) et géographiques (influence du milieu). C'est dire que les races actuelles sont encore susceptibles de profondes modifications, et même qu'il peut parfaitement se former des races nouvelles.

fait encore sentir si vivement, et un autre faisceau, dans le nord, où cette même influence fut beaucoup plus faible. La fédération des races françaises offre de nombreux points de contacts avec les races italiennes, espagnoles, germaniques, et anglo-saxonnes. En remontant un peu dans l'histoire, il sera facile de découvrir ce qu'elles ont de commun c'est d'avoir fait partie, au moyen âge, de ce qu'on appelait la chrétienté. Il ne s'agirait donc, en somme, que de donner à l'ensemble de ces groupements moraux superposés des cadres qui leur correspondent aussi exactement que possible. Et, comme il est élémentaire, en toute espèce de matières, de commencer par résoudre les petits problèmes, afin que le terrain se trouve déblayé pour résoudre ensuite les gros, la première mesure qui s'impose, c'est d'organiser la décentralisation.

J'en aurais fini, s'il ne me restait à dire un mot de deux points qui touchent aux côtés pratiques de notre propagande immédiate.

Nous avons, parmi nos contemporains, un nombre considérable de gens qui sont préoccupés de faire disparaître la guerre, au moins entre nations européennes. Les uns se déclarent internationalistes et parlent de supprimer les frontières. Les autres se donnent le nom de pacifistes et sont allés à diverses reprises porter leurs prédications à l'étranger. Eh bien ! il faudrait faire comprendre aux uns et aux autres, que le meilleur moyen de se rapprocher du but désiré, ce serait de reconstituer la petite patrie ; parce que, avec la petite patrie reconstituée, les ambitions humaines se détourneront du dehors pour se retourner vers le dedans.

On peut, à cet égard, citer un exemple bien suggestif. Quel est le peuple le moins belliqueux de la terre ? C'est le peuple Chinois. Cela tient à ce que, depuis de longs siècles, il a concentré son activité sur le dedans. Il s'est attaché au sol natal avec passion, au point que, lorsque les habitants de l'empire du milieu vont chercher fortune au loin, ils stipulent, avec les compagnies d'émigration, le retour de leur dépouille funèbre dans leur pays. Le Chinois s'est donné ardemment à la culture de sa terre patrimoniale. Il est arrivé à être le premier agriculteur du monde, et à faire rendre à sa terre, dont il connaît merveilleusement la puissance de production parce qu'il ne la quitte jamais des yeux, ce qu'elle ne fournit dans aucun autre pays. Par suite des circonstances spéciales au milieu desquelles s'est accomplie son évolution historique, il est devenu un peuple industriel bien avant nous, et il a échappé à la tentation de voler la terre de ses voisins pour suppléer à ce qu'il ne savait tirer de la sienne. Notre orgueil d'Européens pourrait tirer de profitables leçons du spectacle qu'il nous offre.

Le second point dont nous devrions nous préoccuper dans notre propagande, ce serait d'insister pour que chez nous la fonction du gouvernement central soit considérablement réduite (1). Les divers partis qui se sont succédé au pouvoir depuis un siècle ont toujours été rebelles aux projets de décentralisation. Tous étaient atteints de cette maladie de la domina-

(1) On sait que le programme positiviste comporte la liberté spirituelle la plus complète, pour que l'opinion puisse évoluer sans obstacle dans l'ordre des croyances philosophiques et religieuses. Or, ce serait précisément une des fonctions du gouvernement central d'empêcher toute tyrannie spirituelle de renaître au sein des petites patries.

tion, dont j'ai tant parlé parce que tout le mal vient d'elle. Tous croyaient posséder le secret de la perfection, et rêvaient d'en faire usage pour amener les choses et les gens à la limite uniforme d'un idéal, au delà duquel tout mouvement se trouverait arrêté. N'oublions jamais cet axiome du bon sens vulgaire que la perfection n'est pas de ce monde. Méditons cette pensée si profonde de Diderot : « Savoir comment les choses devraient être est un d'homme de sens; comment elles sont, d'un homme expérimenté; comment les tourner à mieux, d'un homme de génie. »

Voyons donc la France comme elle est, c'est-à-dire comme un assemblage de régions entre lesquelles subsistent de profondes différences, tant au point de vue des races qui les habitent, qu'au point de vue géographique, climatérique, et géologique. Et répétons-nous que pour *tourner à mieux* cet état de choses, il faut rendre à chacune de ces régions la somme d'indépendance et d'autonomie dont elles ont besoin, et qu'elles finiront bien, tôt ou tard, par conquérir, parce que les lois (1) qui président à l'évolution des sociétés humaines ont toujours le dernier mot.

ANTOINE BAUMANN.

(1) Pour les positivistes, les lois sont des fatalités, inconnues dans leur nature intime, mais dont les progrès de la science nous permettent d'exprimer l'action par des formules de plus en plus approximatives. Cette action est immuable dans son principe, mais nous pouvons modifier son intensité en faisant intervenir artificiellement d'autres lois. Exemple classique : au lieu de me laisser choir du haut d'un arbre, je fais apporter une échelle, et ainsi je modère l'intensité de la pesanteur en faisant intervenir les lois de la résistance des corps solides.

## Du travail législatif

(suite)

---

Seulement il ne faut pas que ces interpellations reviennent sans cesse. Sans doute on ne peut les limiter, car cette limitation serait arbitraire, mais on doit parer autrement à un grand inconvénient qui y est inhérent, c'est qu'elles retardent singulièrement l'œuvre législative si nécessaire. Lorsqu'il y a des lois nombreuses proposées, la discussion est coupée à chaque instant par des interpellations fixées. Sans doute, la loi sera reprise ensuite, mais l'attention aura été détournée, on y reviendra lentement, difficilement, l'esprit rempli de préoccupations autres. Le vin de la politique générale est capiteux, comment se contenter ensuite de l'eau glacée d'une loi d'affaires? Que si ces interruptions deviennent continuelles, l'esprit sera énérvé, il aura perdu le fil des idées discutées et votera la loi, telle qu'elle est, par lassitude, ou il y reviendra avec les passions amassées dans la discussion de l'interpellation et ne pourra examiner de sang-froid l'équité et l'utilité pratique.

Mais quel moyen pourrait mettre un frein aux interpellations incessantes, sans nuire au principe essentiel du libre contrôle par le Parlement? Il n'en existe qu'un seul. Les interpellations seraient discutées sans retard, mais elles n'interrompraient pas le travail de la confection des lois. La Chambre siège chaque jour dans l'après-midi pour son travail législatif proprement dit. Le matin, les députés se repo-

sent ou assiègent les Ministères pour caser leurs protégés par faveur dans les administrations publiques, ce qui n'est pas toujours un travail sain. Les interpellations seraient discutées le matin, et la journée serait ainsi mieux employée : le matin, la politique; le soir, le travail législatif; la première ne serait pas mal partagée, puisqu'il lui serait adjugé la partie matinale où la pensée est plus fraîche et la tête reposée plus bienveillante.

Nous venons d'examiner la confection du travail législatif au sein de chacune des deux Chambres : nous devons maintenant rechercher quelle part chacune d'elles se distribue actuellement et devrait se distribuer dans ce travail pour le rendre meilleur.

#### IV

### Distribution du travail législatif.

Dans tous pays, sauf à de rares époques, le labeur législatif a lieu en *collaboration* (il s'agit, bien entendu, des pays constitutionnels); c'est une des applications de la division du travail, division qui partout a produit pour la bonne confection les meilleurs résultats. Les trois éléments qui collaborent sont : le Gouvernement, la Chambre haute (tantôt Chambre des pairs ou des seigneurs, tantôt Sénat) et la Chambre des députés. Partout on retrouve à peu près le même organisme. Cependant, en présence de dangers publics qui exigent une grande concentration, cette multiplicité se simplifie et on arrive alors à l'unité,

c'est ce qui a eu lieu en France à l'époque de la Convention.

Dans cette répartition, chacun apporte son contingent et ses qualités spéciales. C'est le Gouvernement qui a la direction de la politique générale, et qui, avec les moyens d'observation dont il dispose, peut le mieux apercevoir les tendances d'ensemble et l'utilité pratique, il doit être chargé soit exclusivement, soit principalement de l'initiative. La Chambre des députés représente le pays tout entier avec toutes ses classes, mais sous un régime de suffrage universel il faut modifier un peu cette formule, elle représente, en réalité, la classe populaire avec ses intérêts spéciaux qui, du reste, coïncident très souvent avec l'intérêt général. Enfin la Chambre haute, dans presque tous pays, représente les aristocraties de diverses sortes : aristocratie terrienne et guerrière, aristocratie ploutocratique, aristocratie intellectuelle ; elle a eu la capacité et les connaissances techniques telles qu'elles pouvaient exister aux époques envisagées. Ainsi se trouvent réunies : l'action, la conscience générale des intérêts, la capacité. Leur collaboration ne peut être qu'excellente en principe.

Ces trois éléments ne renferment point chacun tout le pouvoir législatif. Il semble bien que c'est le directeur de la politique, le Gouvernement, qui doit avoir l'initiative, c'est l'assemblée populaire qui, avec son bon sens, doit décider si telle mesure est favorable aux intérêts des siens et de l'ensemble des citoyens ; le Sénat enfin recherche si la loi proposée n'est pas contraire aux principes organiques de la Société, si elle ne dérange pas à son tour ses intérêts de classe et est conforme aux traditions, à la justice et aux données techniques ; s'il trouve quelque objection fondée,



il oppose son *veto*. Tel est le *processus* naturel ; l'œuvre de chacun vient après celle de l'autre et en reste parfaitement distincte. Il en résulte qu'il faut leur concours pour sortir du *statu quo* et que ce concours doit être nécessairement dans l'ordre ci-dessus.

Dans les pays de royauté qui sont en même temps constitutionnels et pour lesquels il semble que le parlementarisme a été fait, il faut noter, en outre, que chacun de ces trois pouvoirs législatifs a une origine totalement différente. La monarchie, établie sur l'hérédité et qui forme le Gouvernement, n'est point issue du droit populaire, mais s'y superpose ; l'aristocratie, héréditaire aussi, se fonde, non sur l'élection par tous, mais sur la capacité héréditaire supposée, la Chambre des députés est issue, au contraire, de la volonté du peuple. Les trois pouvoirs, venus chacun de leur côté, ne peuvent qu'entrer en conciliation et ils se partagent le travail d'une manière très inégale ; la Chambre basse n'a d'abord qu'un simple droit de contrôle sur les points les plus importants.

Tels sont les principes qui ont présidé à la division du pouvoir législatif, mais ils se sont diminués et transformés dans l'évolution historique, quelques-uns même s'y sont faussés.

La Chambre haute qui représentait à la fois l'aristocratie et la capacité, celle qui était envisagée à l'époque comme la plus indispensable, la capacité guerrière, n'a plus toujours réuni cette double qualité. Elle continua bien de représenter ses intérêts de classe ; à ce titre elle conserva son rôle pondérateur vis-à-vis des volontés de la classe populaire, mais elle ne fut plus la capacité. Non pas qu'elle eût perdu sa capacité guerrière, car les nobles de tous temps et de tous pays ont eu surtout le goût et l'aptitude utiles pour la

viemilitaire ; mais une capacité de ce genre ne fut plus la seule nécessaire ; celle industrielle et commerciale, bientôt celle scientifique, vinrent partager avec elle le domaine de la *capacité sociale* ; bientôt même la capacité militaire effaça de plus en plus son rôle et ce furent toutes les autres capacités sociales qui dominèrent. Dès lors le rôle de la Chambre haute se trouva de plus en plus faussé. Un intérêt de classe ne suffit pas pour justifier une institution ; il lui faut une utilité sociale ; or, celle-ci avait disparu. Le rôle de la science était tenu bien davantage, quoique d'une façon peu régulière, par le Conseil d'État. C'est un Conseil législatif adapté et dont la création est encore attendue qui devrait certainement de nos jours remplacer la Chambre haute. L'idée primordiale persisterait au fond ; l'aristocratie aurait encore ses représentants, mais ce serait cette fois l'aristocratie de l'intelligence. Cependant, la Chambre des seigneurs a été conservée dans tous les pays monarchiques, comme représentant ses intérêts de classe. Quoiqu'elle soit alors dépouillée d'une partie de ses motifs logiques d'existence, elle ne les a pas tous perdus. La Chambre des députés, si le suffrage universel ou presque universel est admis, représente, en réalité, non l'ensemble des citoyens, mais la classe populaire, puisque celle-ci a toujours la majorité ; il faut bien alors que l'autre classe de la Société ait ses représentants spéciaux.

Mais dans les pays républicains il n'y a plus officiellement de classe ; les députés sont censés représenter tous les citoyens sans distinction. Dès lors pourquoi un Sénat ? On comprendrait un *Sénat d'intellectuels*, mais on ne peut conserver un *Sénat de terriens* ou de *ploutocrates* ou même de *vieillards*. Cependant

les Républiques ont des Sénats qui ne se basent point sur la capacité technique. Quelle est donc leur raison ou leur prétexte ?

Ces raisons sont variées. Tantôt le Sénat est encore une institution vivante, tantôt il n'y a qu'une ombre vague de Sénat.

L'institution est vivante dans les pays fédératifs : d'une part, la Chambre représentant la confédération dans son bloc ; d'autre part le Conseil des États représentant chacun des États. Ce dernier veille à ce que les intérêts provinciaux ne soient pas lésés, à ce que le pouvoir fédératif ne commette pas d'empiètement ; il est par là même conservateur, tandis que l'autre est plus hardiment novatrice, et avec un autre point de départ, arrive ainsi souvent aux mêmes résultats que ceux d'une Chambre aristocratique.

L'institution conserve aussi une partie de son caractère lorsque la Chambre haute a pour mission unique (par exemple, comme sous le second Empire en France) de veiller à l'intégrité de la Constitution. Mais une telle institution est très rare, et nous ne la citons ici que pour mémoire.

Enfin un Sénat qui dans un pays républicain n'a ni l'une ni l'autre de ces explications n'est qu'une ombre de Sénat. Il constitue un rouage qui ne fait qu'entraver la marche législative et n'a pas de raison sérieuse d'exister. Cependant on lui en trouve des prétextes. C'est ainsi qu'en France on a rattaché l'idée de notre Sénat sans base logique, au système fédératif. Les sénateurs sont nommés, dit-on, par un suffrage à deux degrés ; ce n'est pas tout à fait exact, au moins ce n'est pas ce qui les différencie essentiellement de l'autre Chambre. Le Sénat est nommé chez nous par les Conseils généraux et les délégués

des Conseils municipaux, par conséquent, par chaque province, par chaque commune, comme telles, et non pas par l'ensemble du pays directement. C'est une imitation du système américain.

L'idée originaire du Sénat a été ainsi peu à peu détournée, et en France, c'est un rouage bien peu utile. Nous n'avons pas ici l'espace d'exprimer nos pensées sur ce point, ce serait d'ailleurs un hors-d'œuvre. Mais dans une République non fédérative le Sénat n'a pas de raison d'être, surtout avec le *veto* actuel qui lui est attribué ; il y aurait lieu de le supprimer et d'ériger à sa place un *Conseil législatif* qui serait chargé des lois au point de vue scientifique et technique ; il lui succéderait en droite ligne, car il remplacerait les autres aristocraties.

Dans un autre ordre d'idées, les attributions des divers pouvoirs concourant au travail législatif se sont trouvées confondues en partie. C'était au Gouvernement qu'appartenait l'initiative naturelle de la loi. Mais il y a des Gouvernements, même républicains, qui sont misonéistes, quelquefois aristocratiques, et ils auront soin d'enrayer les progrès réclamés par l'opinion publique. Il faudra attendre la fin du mandat du chef du pouvoir, et si son successeur suit les mêmes errements voilà le mouvement législatif enrayé et la Société stagnante. Aussi l'idée démocratique exige que l'initiative de la loi appartienne en même temps à la Chambre populaire, celle des députés ; c'est, en effet, ce qui a lieu maintenant partout. L'initiative de l'autre Chambre est-elle nécessaire à son tour ? On peut en douter, et sauf la dérogation que nous venons d'indiquer, il serait peut-être bon de conserver l'ordre naturel. Mais dans l'état actuel, le Sénat partage ce droit d'initiative. La loi peut donc commencer de

tous côtés : celui du Gouvernement ou ceux de l'une des Chambres.

Telles sont les dérogations aux principes que la pratique a introduites.

Un point essentiel attire, en outre, l'attention. Comment va se régler le désaccord entre les divers pouvoirs législatifs ? Tout d'abord il suffira du refus d'un seul pour tout arrêter. Ce système est très ancien et on le retrouve ailleurs. L'unanimité est nécessaire. Dans le sein d'une même assemblée, le *liberum veto* des Polonais est bien connu. En Angleterre, il faut encore l'unanimité du jury pour acquitter ou condamner. De telles idées semblent étonnantes, elles n'ont rien que de très naturel, c'est le respect de l'individualisme poussé à outrance. Aucune des classes qui ont à participer à la confection de la loi ne doit être sacrifiée, ni le Gouvernement, pouvoir actif, contre la politique duquel on ne saurait agir, ni la classe populaire qui doit veiller à ses propres intérêts, ni la classe dirigeante qui ne saurait voir sacrifier les siens, voire même ses privilèges. Donc chacun peut opposer son *veto* aux décisions de l'autre ; le chef de l'État devra approuver la loi votée ou celle-ci restera non avenue ; c'est le *veto* absolu ; le Sénat, s'il n'est pas d'accord sur tous les points avec la Chambre des députés, arrêtera la loi au passage. Aucun recours possible. Le *veto* du Sénat reste aujourd'hui encore intact ; quant à celui du Gouvernement, il est mitigé, celui-ci ne conserve plus que le *veto* transitoire et suspensif, il peut obliger les Chambres, avant toute sanction, à une délibération nouvelle.

En ce qui concerne l'ordre dans l'accomplissement du travail, chacun maintenant peut le commencer ; il n'existe qu'une seule exception, les lois de finances

doivent être présentées d'abord à la Chambre des députés.

Tel est le mécanisme. Il est surtout défectueux dans sa partie finale. Le *veto* du chef de l'État est seulement suspensif, il peut y avoir là une mesure sage, et en tout cas il n'y a aucun péril à soumettre aux Chambres les doutes que leur décision a fait naître, puisqu'elles statueront ensuite définitivement. Il n'en est pas de même du *veto* effectif conféré au Sénat. On peut y faire les plus sérieuses objections. Pourquoi dans un pays démocratique le dernier mot resterait-il à l'aristocratie ou à l'ombre de l'aristocratie? S'il y a désaccord, l'élément démocratique ne devrait-il pas avoir la primauté, ou tout au moins, ne devrait-on pas appeler un tiers pour départager. Pendant longtemps, lorsque la République, en France, n'était pas affermie, dès qu'il s'agissait d'une mesure de progrès, la Chambre la votait, mais ensuite le Sénat la rejetait. De là deux vices que nous avons signalés. Tout d'abord une hypocrisie officielle. Les députés qui estimaient une loi dangereuse ou contraire à leurs idées, mais susceptible d'augmenter leur popularité, la votaient, sûre qu'elle serait rejetée par le Sénat; de là des conflits incessants, mais subjectivement fructueux. Puis objectivement, la plupart des lois démocratiques devaient ainsi échouer, et la démocratie n'était plus qu'un vain mot.

Aussi l'opinion publique s'émut-elle en France, et il fut question longtemps de l'abolition pure et simple du Sénat. On ne manquait pas de bonnes raisons; une Chambre Haute dans une aristocratie est une anomalie véritable, et nous venons de voir que cette anomalie produisait ses fruits. Cependant, ce qu'il y avait de mauvais dans ce mouvement, c'est qu'il était

tout à fait personnel. On ne répudiait le Sénat que parce qu'il formait obstacle à l'idée démocratique ; s'il lui avait été favorable, la question ne fût pas née. C'est malheureusement ainsi qu'agit l'opinion publique en France. On veut garder telle institution, soit parce qu'on en a pris l'habitude, soit parce qu'elle sonne bien, soit parce qu'il en existe partout en Europe, mais on veut en même temps la contraindre à ne jamais faire obstacle. On désirait un Sénat qui eût été une simple Chambre d'enregistrement, et il eût beaucoup plu comme tel. Il devait tout clore et tout décider, mais décider malgré lui. Il était bien hardi de remplir ses véritables fonctions. On ne songeait pas qu'il en était investi précisément pour les exercer avec toute indépendance. Le dilemme s'imposait : ou supprimer le Sénat ou le laisser libre ; on voulait le garder, mais sans liberté. Rien de plus injuste.

Des circonstances extérieures ont dissipé le conflit et démontré en même temps qu'il n'avait pas d'autre portée. Le mode de recrutement a été changé et des élections nouvelles ont modifié les idées du Sénat ; de conservateur à outrance, il est devenu républicain. Il ne résiste plus que sur des questions de détail pour faire acte de vitalité. Dans ces conditions, il est accepté ; il semble faire bonne figure dans le rouage gouvernemental ; c'est un pignon qui a de la grâce et de la symétrie, s'il ne présente une utilité véritable. D'ailleurs il retrouve parfois son autonomie des anciens jours. Lors de la confection d'une loi récente, celle sur les bureaux de placement, on cite encore cinq ou six renvois de l'une des Chambres à l'autre, et si le Sénat a admis l'idée de la loi qui lui répugnait, c'est la rédaction définitive donnée par lui qui s'est imposée à la Chambre des députés.

Mais en somme il reste le maître, le Sénat possède un droit de *veto* définitif, il décide dans ce cas *en dernier ressort*.

Telle est la Constitution actuelle et la répartition du pouvoir législatif entre les trois pouvoirs. Elle présente les vices les plus graves.

Le premier est un retard considérable qui résulte du renvoi incessant de la loi de la Chambre des députés au Sénat et du Sénat à la Chambre. Il n'est pas causé seulement par l'ensemble de la loi, mais par chacun des articles. C'est ordinairement la Chambre qui est saisie la première. Lorsqu'elle a voté et que le Sénat est saisi à son tour, il a tout d'abord contre cette loi, si elle est tant soit peu politique, un préjugé antipathique, il la présume révolutionnaire ou d'une audace outrée ; aujourd'hui qu'il est républicain, il ne veut plus sans doute revenir en arrière, mais il se complait dans le *statu quo*, car il n'existe pas que des *réactionnaires* et des *radicaux*, mais aussi des *stationnaires* qui ne veulent ni reculer, ni avancer, et ce sont peut-être les plus nombreux. Puis, ne doit-il pas faire acte de vitalité, comme le font les Cours d'appel vis-à-vis des tribunaux ? S'il approuvait toujours, on demanderait sa suppression pour une autre cause. Aussi manquera-t-il rarement de critiquer quelque article. Dès lors le tout est renvoyé à la Chambre ; si celle-ci résiste entièrement, la loi est enterrée. Si elle admet la critique sur un article, mais maintient les autres, retour au Sénat. Celui-ci peut céder, mais aussi conserver son opinion et son vote. Renvoi à la Chambre ; alors sur le même article, des transactions sont proposées ; renvoi au Sénat, et ainsi indéfiniment. La loi peut périr en route, dans sa vie intra-utérine. Elle peut réussir, mais au prix de beaucoup



de mutilations qui la défigurent. Ajoutez à cela les discussions, les amendements, les renvois à la Commission dans l'intérieur de chaque Chambre. Que de risques de mort ! Et en tout cas que de retards, pour aboutir à un rejet définitif par la volonté du Sénat, cette fois sans phrases, après des phrases si longues et si inutiles !

(A suivre.)

RAOUL DE LA GRASSERIE.

---

## Morale Scientifique <sup>(1)</sup>

---

Les questions morales font, en ce moment, l'objet d'une enquête très approfondie, soit qu'on les examine au point de vue des règles nouvelles que leur étude fait surgir, soit qu'on cherche à déterminer, par l'instauration de nouvelles méthodes, le fondement même de l'idée de morale.

La désuétude des morales théologiques ou métaphysiques oriente l'évolution naturelle des esprits vers l'accord souhaitable de la morale et de la science. L'Université elle-même, si longtemps inféodée à la morale purement spiritualiste, se met en marche avec lenteur.

Chaque année nous apporte une éclosion de publications dues à quelques-uns de ses membres, où l'on peut facilement saisir combien les intentions sont loin de la réalisation, tant le véritable esprit scientifique, malgré le désir ou la prétention de ceux qui l'invoquent, est encore

(1) *Morale scientifique*, essai sur les applications morales des sciences sociologiques, par ALBERT BAYET. — FELIX ALCAN, éditeur.

absent de leurs productions. Les esprits, longtemps soumis au joug métaphysique, ont de la science une conception elle-même métaphysique ; ils la croient douée de vertus qu'elle ne revendique pas ou concluent à son impuissance sur les points où elle a jeté une lumière définitive.

Ce mélange d'affirmations téméraires et d'hésitations injustifiées, nous les trouvons à souhait dans le livre que M. Albert Bayet, universitaire distingué, vient de consacrer à la morale scientifique.

Sa thèse, du reste, essentiellement critique, ne s'élève à aucune vue d'ensemble sur la morale, qui y est représentée comme un pur empirisme que nous pouvons sans doute modifier et améliorer d'après le sentiment plus ou moins précis des nécessités immédiates, mais qui ne saurait se résumer ou se condenser en un petit nombre de règles générales applicables — sauf à tenir compte des caractères accessoires imprimés par l'évolution — à tous les temps et à tous les lieux ; règles que la raison humaine a cependant dégagées des expériences passées pour les inscrire en traits ineffaçables au fond de la conscience universelle. Et c'est au nom de la méthode scientifique, que M. Bayet nous conduit à des conclusions négatives et presque anarchiques, telles que le rejet absolu des notions de devoir et de responsabilité qu'il considère comme des concepts purement nominaux, faute d'en pouvoir établir une théorie réelle et positive.

Aussi, sommes-nous justement effrayé du recul considérable qu'infligeraient aux idées morales les conceptions auxquelles aboutit l'auteur, si elles pouvaient passer dans la pratique ou former l'objet d'un enseignement.

Nul doute que M. Bayet n'ait cru, suivant ses forces, aider aux progrès de la morale ; rien n'est plus certain, à notre sens, qu'il ne soit allé directement à l'encontre du but qu'il s'est proposé.

Nous voudrions saisir sur le vif, par deux exemples que nous fournit M. Bayet, combien sa critique, qui se réclame de la science, en méconnaît les conditions essentielles.

C'est ainsi qu'en rendant hommage aux efforts d'Auguste Comte pour imprimer un caractère scientifique à la morale, il lui fait ce reproche inattendu d'ériger la notion de devoir en *impérialif catégorique*. Il cite la phrase

« curieuse à cet égard, dans laquelle Comte déclare que quand même la terre devrait être bientôt bouleversée par un choc céleste, vivre pour autrui serait jusqu'au bout le bien et le devoir suprêmes ».

M. Bayet, pressé de renvoyer Auguste Comte en métaphysique, n'a sans doute prêté qu'une attention distraite au texte qu'il interprète si fausement.

Si la loi morale a le caractère scientifique, elle ne peut manquer de s'imposer dans toute sa rigueur, tant que les conditions sociologiques et psychologiques qui la déterminent subsistent, ne fût-ce qu'un instant.

L'esprit métaphysique consisterait à ériger la loi en absolu, et à la faire durer au-delà même des éléments dont elle établit les relations.

Or, Comte nous dit, au contraire, que si la terre devait être *bientôt* bouleversée, vivre pour autrui serait *jusqu'au bout* la loi suprême.

Les expressions soulignées sauvent amplement Comte du reproche d'avoir fait du *devoir* une entité inconditionnée.

Il a simplement poussé la règle d'action qui, pour lui, résume toute la morale : « Vivre pour autrui » à *la limite extrême* qu'il est permis de concevoir, sans lui faire perdre un instant son caractère de réalité et d'utilité.

Pascal est tombé dans ce piège de la métaphysique, lorsqu'il nous affirme que l'homme et le monde disparaissant, le rapport du rayon à la circonférence n'en serait nullement altéré.

Si la matière affectant les formes de la circonférence et du rayon était détruite, et si l'homme, organe de perception de ces formes, était anéanti, que resterait-il d'un phénomène dont les éléments objectifs et subjectifs auraient disparu et de la loi qui en exprime les modalités ?

On voit ainsi, sans vouloir établir aucun parallèle entre Comte et Pascal, où se trouve et comment se comporte le véritable esprit scientifique.

Sur un autre point encore, M. Albert Bayet nous révèle la conception bien étroite qu'il se fait de la science en assimilant arbitrairement les phénomènes sociologiques et moraux aux phénomènes du monde inorganique. Il affirme, dans les termes suivants, que la doc-

trine de la responsabilité est antiscientifique, et il nous en donne une singulière démonstration. « Dès l'instant, dit-il, qu'on admet dans le monde social, l'existence de lois, en tous points semblables à celles qui régissent la chute d'une pierre, il est aussi puéril de rendre un individu, quel qu'il soit, responsable de ses actes, que de blâmer l'arbre chétif ou de féliciter l'arbre vigoureux. Toute tentative, en vue d'atténuer la rigueur de cette conséquence, est *antiscientifique*. »

L'assertion contenue dans les lignes qui précèdent est singulièrement grave ; car elle ne va rien moins qu'à la méconnaissance radicale de tous rapports entre la morale et la science, ou, second terme du dilemme, qu'à nier, contrairement à ce qu'on avait toujours pensé, que la morale soit une reconnaissance de devoirs et une organisation de responsabilités.

Quelle est donc cette science dont le concours est indispensable, suivant M. Bayet, à l'édification d'une nouvelle morale ?

Ce n'est pas le déterminisme universel qui ne peut, d'après lui, nous rendre compte d'aucun phénomène moral ; mais ce sera la science des mœurs, résumé d'expériences et d'observations qui, au jour le jour, nous révélera quelque progrès que nous ajouterons au capital moral déjà acquis, mais dont il ne sera jamais possible de fixer la méthode ou de résumer la doctrine en quelque synthèse gouvernée par des lois abstraites, comme cela a lieu pour les phénomènes de tous ordres.

« L'art rationnel » s'appuiera sur la « science des mœurs », à moins que ces deux vocables ne signifient une seule et même chose ; nous retombons ainsi dans l'empirisme, où l'art et la science ne se distinguent plus nettement.

Essayons de rendre à M. Bayet cette foi à la science qu'il ne le soutient que médiocrement. Ce qu'il importe de démontrer pour rassurer M. Bayet sur les conséquences du déterminisme, c'est que loin d'exclure la notion de responsabilité et de devoir qui en découle, cette doctrine est la seule qui permette de les bien comprendre et de leur donner un fondement solide, inébranlable.

La grande distinction entre le monde inorganique (phé-



nomènes mathématiques, astronomiques, physico-chimiques) et le monde organique (biologie, sociologie, morale) reste purement formelle au regard de la notion de loi naturelle qui les régit l'un et l'autre. On sait que le rigoureux enchaînement des causes et des effets d'après des relations invariables se constate dans l'un et l'autre domaine avec le même caractère d'inéluctable nécessité.

Or, le phénomène de responsabilité que M. Bayet veut exclure du domaine moral et même scientifique a précisément sa source dans le monde inorganique; d'où, par voie de conséquence, il est possible de l'étendre au monde organique ou vivant.

Il consiste primitivement dans l'action et la réaction que tous les phénomènes exercent les uns sur les autres, et qui constituent une sorte d'appel et de *réponse* dont le mode est déterminé par la loi naturelle qui en constitue ou plutôt qui en formule les relations.

Cette responsabilité inorganique résulte de ce que chaque phénomène subit l'action des phénomènes qui le précèdent dans le temps, sans qu'aucune *spontanéité* lui permette d'atténuer, d'exagérer ou de modifier l'action qu'il en reçoit.

Le seul mode de réaction qu'il peut exercer, c'est la modification du phénomène subséquent, d'après les lois qui le lient à ce phénomène.

On peut donc envisager la responsabilité inorganique comme l'action et la réaction d'un phénomène sur les phénomènes qui le précèdent et le suivent, et qui constituent par rapport à lui un véritable *milieu*.

Il en sera de même dans le monde vivant, avec cette différence toutefois que, grâce à la faculté de prévision dont nous sommes doués, nous pouvons prendre la conscience préalable d'un grand nombre de phénomènes dont nous aurons à subir les effets, et que par la modification de ces phénomènes, au moins dans leur intensité (1), sinon dans leur arrangement, nous pourrions organiser notre réponse

(1) Les modifications de l'ordre universel sont bornées à l'intensité des phénomènes dont l'arrangement demeure inaltérable (*Philosophie première*, AUGUSTE COMTE).

ou responsabilité au mieux de nos intérêts de conservation ou de développement.

Ainsi, tandis que, dans le monde purement inorganique, les phénomènes s'enchaînent et se succèdent fatalement, dans le monde vivant, au contraire, notre spontanéité intervient pour instituer artificiellement, grâce à la connaissance des lois naturelles, soit la production, soit la succession des phénomènes, en influant convenablement sur leur intensité pour satisfaire nos besoins de toutes natures.

C'est, en un mot, la formule de Comte : « Savoir pour prévoir, afin de pourvoir », qui doit nous servir de règle constante d'action.

Il est facile de se rendre compte que la responsabilité devient ainsi un phénomène purement objectif, quoique provoqué par nous, qu'il ne faut pas confondre avec le sentiment de la responsabilité, phénomène de conscience qui succède au premier et le représente.

On voit ainsi comment l'idée de responsabilité est strictement liée à la notion du déterminisme universel, dont il faut connaître les lois, pour instituer la modification rationnelle des phénomènes (1).

Mais il faut faire un pas de plus et après avoir montré comment joue la responsabilité dans le monde inorganique et organique, examiner son rôle dans le monde social et moral.

Ici les conséquences de notre intervention peuvent retomber soit sur nous-mêmes, soit sur autrui; nous n'agissons plus seulement comme individu isolé, mais comme membre d'un être collectif dont nous devons au

(1) On pourrait dire, il est vrai, que notre pouvoir de modification est lui-même déterminé, et que, tout en croyant l'exercer librement, nous agissons plus passivement qu'activement. Mais l'impossibilité pour l'esprit humain de remonter la chaîne infinie des causes lui donne l'illusion de la spontanéité, et cette illusion nous dispense de la recherche indéfinie et vaine des lois inaccessibles. Notre prétendue spontanéité n'est que la mise en œuvre d'une expérience accumulée, à laquelle nous faisons un appel direct, faute de pouvoir la décomposer abstraitement en ses éléments.

même titre que les nôtres, respecter les conditions d'existence et de développement.

La satisfaction de ce double besoin présente fréquemment, dans la pratique, de graves inconvénients que la morale a pour but de résoudre en assurant la prédominance au point de vue social sur le point de vue personnel. L'éducation a pour objet de développer en nous le sentiment de la responsabilité en nous obligeant à prévoir les conséquences de nos actes et à nous les faire subir. Mais, en vertu de la solidarité, nous pouvons être exceptionnellement déchargés de notre responsabilité effective. La société subit alors le dommage, et la responsabilité sociale se substitue à la responsabilité individuelle.

De ce déplacement des responsabilités, M. Bayet conclut à une irresponsabilité effective, cas très exceptionnel qu'il a le grand tort de vouloir généraliser, et qui n'infirme en rien l'état de *responsabilité perpétuelle* dans lequel vit chacun de nous et sur lequel nous avons constamment besoin d'être éclairés, d'abord par la science qui nous renseigne sur la fatalité, ensuite par la morale qui institue notre responsabilité consciente.

Il n'y a donc place nulle part dans l'économie du monde pour la notion d'irresponsabilité, terme qui ne peut s'appliquer légitimement qu'à certaines situations particulières relevant de la pathologie sociale. L'état de pleine responsabilité doit devenir pour nous l'état normal, et c'est en nous appuyant sur le déterminisme universel que nous le porterons à son plus haut point de perfection.

L'éducation et la morale y contribueront en organisant, soit par l'obligation, soit par la sanction, c'est-à-dire par la construction de la conscience individuelle ou par des artifices sociaux, une équitable répartition des responsabilités. On voit combien nous sommes éloignés des conclusions de M. Bayet; constatons seulement que, quel que soit son désir d'effacer les notions de devoir et de responsabilité, la pratique morale les fera constamment surgir. Puisse sa tentative, en jetant le désordre dans les esprits, ne laisser qu'une trace fugitive et bientôt oubliée, mais ne lais-

sons pas croire que la science puisse être rendue, même un instant, complice de ce renversement des notions les plus solidement établies par le long effort de l'humanité.

P. LORIN.

---

## Les Livres qui font penser

---

**Yves Madec, professeur de collège**, par BRENN (*Cahiers de la quinzaine*, 8, rue de la Sorbonne). — Après avoir été quelque temps répétiteur dans un lycée (1), le bilinguiste Yves Madec est nommé professeur de collège. Il est jeune, enthousiaste, plein d'espoirs. Pour lui le professorat est un apostolat. Faire des hommes ! Voilà sa tâche désormais.

Hélas ! en rejoignant son poste, ses premières impressions sont attristantes. Son collège a l'aspect misérable et malsain d'une prison. Licencié d'anglais et de philosophie, il est venu comme professeur d'anglais ; mais on commence par lui donner à faire une classe d'allemand. Or il ignore l'allemand, ou presque. Comme il a une haute conception de son rôle d'éducateur, il déclare tout d'abord qu'il ne veut enseigner que ce qu'il connaît bien. Mais c'est à prendre ou à laisser. Pour apaiser ses scrupules, son principal lui cite des exemples analogues : un tel professeur de philosophie est chargé d'enseigner le dessin. Il ajoute : « L'Université vous offre d'apprendre l'allemand à ses frais. Elle vous paie pour cela ! Allez donc !... » Et il va, le nouveau professeur, sans être convaincu qu'on puisse enseigner ce qu'on ne sait pas, — pour ne pas retomber au répétitorat. D'ailleurs, ses collègues sont dans le même cas : « Licencié d'histoire ? et professeur de

(1) Voir *Lettres d'un répétiteur en congé*, par BRENN (*Union pour l'Action morale*, 6, impasse Ronsin).



latin ! Certifié de Cluny ? et professeur de géographie ! Licencié de mathématiques ? et professeur de botanique ! Bachelier ès-sciences ? et professeur universel !... Tout ce capharnaüm faisait cependant un collège ! Bah ! la belle affaire ! avec tout cela il y avait des élèves qui devenaient bacheliers ! Produire des bacheliers, encore et encore... en rendre, tant par an ! But unique. Noble but !... »

L'Université ne demande donc pas au professeur de faire des hommes, elle lui demande de « rendre » des bacheliers. C'est pourquoi il y a un enseignement secondaire. Enseignement primaire, enseignement secondaire, est-ce que cette distinction convient à une démocratie ? Est-ce que professeurs, répétiteurs, instituteurs ne sont pas les collaborateurs du même œuvre d'éducation nationale ? Est-ce qu'ils ne doivent pas, tous, participer au même titre, non seulement à l'enseignement des notions mortes, mais à l'apprentissage des actions vivantes ?

Yves Madec est un sincère. Il fait des « promenades ». Un jour il se propose pour remplacer l'instituteur. Partout, il se heurte aux règlements, aux habitudes, aux jalouses hiérarchies.

Au surplus, ce professeur de collège est singulier. Il croit vraiment, l'unique, à sa mission d'éducateur. Il se convainc de ses propres doctrines jusqu'à les vouloir appliquer dans chacune de ses démarches. Il trouble la quiétude administrative et il scandalise la société.

Membre d'une section de la *Ligue des droits de l'homme*, il entend qu'elle suive son programme et soit autre chose qu'un comité électoral. Il essaye de fonder une véritable Université populaire, il fréquente chez des ouvriers et il enseigne l'anglais à des servantes.

On voit bien qu'Yves Madec est un naïf. La vie l'assouplira. Il est bon que son histoire s'arrête à la première année d'apostolat. Ses déceptions ne sont pas encore définitives.

Il y a, dans ce livre vécu, écrit passionnément, une critique sévère de cette Université qui s'imagine qu'elle va se sauver, ne pouvant se réformer et vivre d'action, en se réfugiant dans le sépulcre du monopole.

Quant à Yves Madec, c'est un personnage exceptionnel. Il est vivant, mais individuel.

**La Religion d'un père**, par H.-L. FOLLIN, 1 fr. 50 (librairie Fischbacher, 33, rue de Seine). — A notre époque de crise religieuse et morale, ces entretiens paternels peuvent être utiles dans bien des cas où l'âme de l'enfant est tiraillée par la foi catholique de la mère et le scepticisme du père. L'auteur a voulu « que les plus hautes préoccupations dont sont agités les esprits humains, avec leurs divergences d'expression, puissent être abordées ouvertement au sein de la famille, dans cette atmosphère de sincérité, de bonne foi, d'idéalisme, qui est l'essence même de la moralité ; que l'incroyance du père de famille cesse d'être, dans l'éducation de ses enfants, passée sous silence comme une chose honteuse ; que l'enfant grandissant ne soit plus réduit, soit à écarter de lui ces préoccupations, soit à conclure fatalement que l'un de ses parents est atteint de superstition dégradante ou l'autre d'aveuglement satanique. » M. H. Follin aborde ce sujet délicat avec un esprit large et tolérant.

G. DEHERME.

---

## SOUSCRIPTION

En faveur de **La Coopération des Idées**, dépossédée de son local et de son mobilier, pour sa reconstitution, sous la direction de son fondateur, **M. G. Deherme**, 234, Faubourg Saint-Antoine.

### *Septième liste.*

*Listes précédentes* : 4.312 fr. 25. — MM. A. et G., 375 fr. — Ostermann, 20 fr. — Léon Brunschwig, 10 fr. — Rodophe Reuss, 10 fr. — Boegner, 20 fr. — H.-L. Follin, 20 fr. — Mlle P. Grosjean, 10 fr. — Docteur Jacquet, 10 fr. — Mme C. H., 40 fr. — Mlle H. Allart, 10 fr. — Total : 4.837 fr. 50 cent.

---

*Le Directeur-gérant* : G. DEHERME.

---

25-4-05. — Paris, Imp. E. Arrault et C<sup>ie</sup>.



vente à la « Coopération des Idées »

	Franco
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme. . . . .	0 25 0 30
<i>Tolstoï</i> , par Suarès. . . . .	1 » 1 15
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles. . . . .	0 10 0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenm. . . . .	0 60 0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait) . . . . .	0 50 0 60
<i>Le Coopérationisme</i> (illus- tré), par A.-D. Bancel, broché. . . . .	1 50 1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une tenta- tive d'éducation et d'organisation popu- laires</i> , par G. Deherme . . . . .	0 50 0 55
<i>Le Mouvement éthi- que</i> , par Alf. Mou- let. . . . .	0 50 0 65
<i>Les Règles de l'Hon- nête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Des- jardin. . . . .	0 60 0 70
<i>Almanach de la Coopé- ration</i> . . . . .	0 40 0 50
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lucien Le Foyer. . . . .	0 20 0 25
<i>Recherches sur la Men- talité humaine</i> , par P. Froument. . . . .	» » 4 »
<i>Qui veut la santé et du bonheur ?</i> par A. Marrot . . . . .	1 » 1,15

Franco

<i>Pour l'Ouvrière</i> , par L. Varenne . . . . .	1 50 1 75
<i>La Dépopulation</i> , par P.-A. Hirsch. . . . .	0 40 0 45

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

Vient de paraître :

## SUR LE GRAND BANC

### Pêcheurs de Terre-Neuve

(Récit d'un ancien pêcheur).

Préface de Paul DESJARDINS, illustration de E. YUONDY

Prix : 3 fr. 50

Édité par l'Union pour l'Action morale  
6, impasse Ronsin. 6

## La COOPÉRATION des IDEES

Revue mensuelle  
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié  
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.  
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

*La Coopération des Idées*, journal  
hebdomadaire d'action et d'éducation  
sociale (63 numéros). — 3 francs. —  
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902-1903-1904)

*La Coopération des Idées*, revue  
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-  
méros, 400 pages). Non relié : 3 francs.  
Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, la ligne : 1 fr.

## Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Brulle  
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,  
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux  
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

## Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6 000  
journaux par jour



## PIANOS A. BORD

14 bis, boulevard Poissonnière  
PARIS

GRAND CHOIX DE  
PIANOS NEUFS ET D'OCCASION

Facilités de paiement

CATALOGUE FRANCO

## NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un cigare et d'un flacon franco contre un mandat de 4 francs adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).